



Divorce et titre de séjour!

Par **djam33**, le **31/03/2009** à **01:31**

Bonjour à tous!

Je suis étranger, marié à une française depuis 2007, donc j'ai un titre de séjour "vie privée et familiale". Auparavant j'avais un titre de séjour "étudiant" depuis 1999. Sachant que j'ai effectué ma scolarité secondaire de 1992 à 1999 (en 1992 j'étais âgé de 12 ans) à Mayotte, un territoire français. Là bas j'étais sous tutelle auprès de mon oncle qui est français. Certificat de tutelle lui conférant l'autorité parentale fait devant un juge.

Entre temps j'ai fait une demande de naturalisation qui est partie au ministère depuis novembre 2008.

Aujourd'hui ma femme demande le divorce. Qu'advient-il de mon titre de séjour compte tenu de mes longues années sur le territoire?

Je précise qu'à la préfecture de Bordeaux, ils n'ont jamais voulu prendre en compte mon passé à Mayotte considérant que ce n'est pas la France alors que j'avais des titres de séjour là bas.

pour finir quelles conséquences aura le divorce sur ma demande de naturalisation?

Je vous remercie de vos réponses.

Cordialement,